



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 27009

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la montée des comportements à risques liés à la consommation d'alcool chez les jeunes. Ce phénomène est observé depuis de nombreuses années et les derniers rapports de l'Institut de veille sanitaire confirment cette hausse. Ainsi, selon une étude récente de cet organisme, près de quatre élèves sur dix scolarisés en classe de 4e reconnaissent avoir consommé au moins une boisson alcoolisée et plus d'un lycéen sur cinq avoir été ivres le mois précédent, quand 60 % de ces derniers l'ont déjà été au cours de leur vie. Par ailleurs, les préférences s'orientent de plus en plus vers l'ingestion d'alcools forts et le « binge drinking », cette pratique issue des pays anglo-saxons consistant à boire jusqu'à l'ivresse. Les complications liées à ces excès sont pourtant potentiellement dévastatrices que ce soit sur le plan médical ou social : désinhibition et perte de contrôle pouvant conduire à la violence, dépendance, troubles du comportement, coma éthylique, dégâts sur la santé à long terme. Néanmoins, ces comportements ne semblent pas décliner malgré les différentes politiques publiques mises en place telles que l'interdiction générale de la vente aux mineurs ou le contrôle accru en matière de publicité. Les actions de prévention à destination de ces publics comme à l'occasion des épreuves du baccalauréat semblent insuffisante pour enrayer le phénomène. Les estimations chiffrent à 49 000 le nombre de morts par an en France dû à l'alcool, ce qui en ferait la deuxième cause de mortalité évitable. Face à cette situation alarmante, il lui demande les intentions du Gouvernement afin de renforcer l'information et la protection des mineurs en la matière.

Texte de la réponse

La consommation et les usages à risque d'alcool représentent un sujet de préoccupation majeure pour le Gouvernement. La baisse globale de la consommation chez les 15 ans et plus depuis plusieurs décennies contraste avec une augmentation de la fréquence des usages à risque aigu d'alcool. Les alcoolisations ponctuelles intenses (beuveries express) se développent, particulièrement chez les 15-34 ans. Selon l'enquête Escapad 2011, l'usage régulier d'alcool (10 fois ou plus dans le mois) par les jeunes de 17 ans est passé de 8,9 % en 2008 à 10,5 % en 2011. Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives pour 2013-2017, qui vient d'être adopté, cible tout particulièrement les jeunes. Il prévoit en particulier de : - développer les consultations jeunes consommateurs pour raccourcir le délai de prise en charge des jeunes en difficulté avec une substance psychoactive ; - mettre en place des actions de prévention en direction des jeunes sans emploi et sans qualification ; - élaborer des chartes entre les associations organisatrices d'événements festifs et les universités ; - renforcer le partenariat entre les mondes professionnel et éducatif et les dispositifs médico-sociaux ; - perfectionner la formation des professionnels de santé de premier recours ; - intégrer les infractions liées à l'alcool dans les plans de contrôle des préfets de département ; - élaborer des stratégies de communication adaptées aux spécificités des jeunes (réseaux sociaux etc.). Enfin, outre les actions menées par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), notamment les campagnes de communication destinées aux jeunes, de nombreuses associations et mutuelles interviennent pour prévenir ces conduites à risques auprès des jeunes. A ce titre, la direction générale de la santé subventionne plusieurs associations. L'alcool fait donc l'objet d'une forte mobilisation du Gouvernement. La stratégie nationale de santé ainsi que la loi de santé publique à venir vont venir renforcer les actions déjà engagées, en cohérence avec le

plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27009

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5183

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13152